

07 B 2805

u p

10 NOV. 2010

@-PRO.PEINT
Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 10 000 €

Siège social : 93 AVENUE DES SORBIERS - ZONE TDA4

13600 LA CIOTAT

499 448 090 RCS Marseille

16069

f

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2010

L'An Deux Mille Dix,

Le Dix-Huit Octobre,
A Dix Heures,

Les associés de la Société @-PRO.PEINT, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 €, divisé en 100 parts de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 32 Emile Rippert à La Ciotat (13600), sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

-Mademoiselle Laurence BOEUF, propriétaire de

10 parts sociales

-Monsieur Alain LUIGGI, propriétaire de

90 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain LUIGGI, Gérant Associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LA

LB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Une copie des statuts,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 93 AVENUE DES SORBIERS - ZONE TDA4 - 13600 LA CIOTAT au 32 AVENUE EMILE RIPPERT à LA CIOTAT (13600), et ce à compter du 1er Septembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante .

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 32 AVENUE EMILE RIPPERT à LA CIOTAT (13600)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA

LB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Melle BŒUF Laurence

M. LUIGGI Alain

The image shows two handwritten signatures. The top signature is a large, stylized cursive mark, likely belonging to M. LUIGGI Alain. Below it is a smaller, more legible signature that appears to read 'Bœuf', likely belonging to Melle BŒUF Laurence.

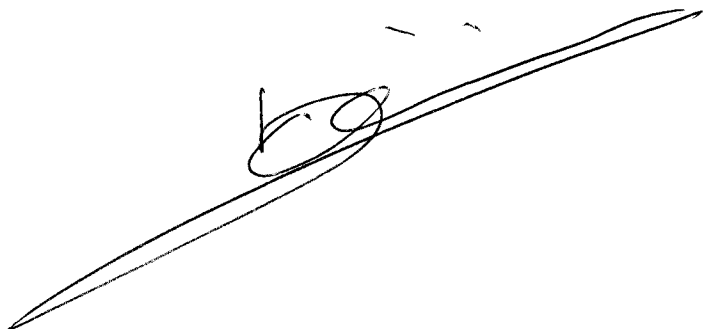
DECLARATION SOUSCRITE
en application de l'article R. 123-110 du Code de commerce

Le soussigné Alain LUIGGI,
Demeurant Le Cassiopée - Avenue Victor Basch - Route des Crêtes 13600 La Ciotat,

Agissant en qualité de Gérant de la Société @-PRO.PEINT, Société A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de
Marseille, sous le numéro 499 448 090,

Déclare et atteste que le siège social de la société @-PRO.PEINT est fixé depuis l'origine au
93 AVENUE DES SORBIERS - ZONE TDA4 à LA CIOTAT (13600), sans aucun transfert
jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
A La Ciotat
Le 18 Octobre 2010
M. LUIGGI Alain

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ALUIGGI', written over a double horizontal line.